

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous-direction de l'insertion et de la solidarité
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX)

2021 DASES 36 Subvention d'investissement (197 000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour le déménagement de l'accueil de jour pour familles, femmes isolées et couples demandeurs d'asile au 6 rue d'Aboukir, Paris 2e.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris a toujours été une ville accueillante, solidaire et fière de sa diversité culturelle. En adoptant le Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés en octobre 2015, la Ville s'est engagée à accueillir et intégrer au mieux les personnes venues, seules ou en famille, chercher refuge sur son territoire. Ainsi, pour prendre le relais du Centre de premier accueil (CPA) de la Porte de la Chapelle, l'accueil de jour « Henri IV », a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2018, au 3 rue Lesdiguières, dans les anciens locaux de la Maison des associations du 4^e arrondissement. Géré par Emmaüs Solidarité, cet accueil de jour, dédié aux familles, femmes seules et couples demandeurs d'asile, est financé par la Ville de Paris ; deux accueils de jour pour les demandeurs d'asile hommes isolés, financés par l'État, ont ouvert à la même période pour compléter le dispositif.

Accessible 7j/7, toute la journée, l'accueil de jour Henri IV reçoit des personnes orientées par les maraudes de France terre d'asile (FTDA) et de l'Unité d'assistance aux sans-abri de la DPSP, les espaces solidarité insertion (ESI) familles, le Pôle familles du Samu social, ou encore lors des mises à l'abri organisées par la Préfecture de région. Les familles, femmes seules ou en couple peuvent également se présenter spontanément. Emmaüs Solidarité les accompagnent dans les premières démarches de leur demande d'asile (prise de rendez-vous CAFDA et OFII) et met tout en œuvre pour leur trouver un hébergement d'urgence. Les personnes accueillies ont par ailleurs la possibilité de prendre une douche, une collation et de laver leur linge. En 2019, 2502 nouveaux ménages vulnérables ont été accueillis à Henri IV, représentant un total de 5826 personnes (3 293 adultes et 2 533 enfants, dont 691 de moins de 3 ans).

Hors crise sanitaire, la capacité des locaux est de 70 personnes, ce qui est contraignant pour Emmaüs compte tenu du nombre de personnes se présentant sur site. Au-delà même de la question de la surface, les locaux actuels ne sont pas pleinement fonctionnels : l'accueil se fait sur deux niveaux et les familles passent la plupart du temps dans une salle en sous-sol.

Le présent projet de délibération a pour objet le transfert de cet accueil de jour vers un site plus adapté, afin de proposer un accueil et un accompagnement social de meilleure qualité aux familles, femmes isolées et couples primo-arrivants. L'implantation de l'accueil de jour au 6 rue d'Aboukir (Paris 2^e), dans des locaux du domaine intercalaire de la Ville baillés à Emmaüs Solidarité pour une durée de 3 ans, permettrait d'accueillir jusqu'à 100 personnes par jour, dans un lieu confortable et aéré, comprenant un espace hygiène et bien-être, une salle de repos, une plate-forme d'évaluation et d'orientation (travailleurs sociaux et permanence juridique) et une salle de réunion pour l'équipe et les partenaires.

Ce projet nécessite des travaux d'aménagement évalués à 197 000€, pour lesquels Emmaüs Solidarité sollicite de la Ville une subvention d'investissement.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité parisienne de répondre aux besoins d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'asile les plus vulnérables, notamment les familles primo-arrivantes en situation d'errance à Paris, je vous propose d'accorder à l'association Emmaüs Solidarité, au titre de 2021, une subvention d'investissement d'un montant de 197 000€, dans la cadre du projet « Aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion » lauréat du budget participatif 2019, et pour cela de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet.

La fiche technique jointe en annexe présente de façon plus détaillée l'association, le projet et le budget prévisionnel afférent.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris